

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 1 / 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Shampoo****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Shampoo

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** WAXOYL AG  
 Oberwilerstrasse 98  
 4054 Basel / SUISSE  
 Téléphone +41-61-28177 94  
 Téléfax +41-61-28177 85  
 Site internet www.waxoyl.com  
 E-mail info@waxoyl.ch

**Secteur informatif****Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

DANGER

**Contient:**

Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium  
 Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
 P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

**Caractéristique particulière**

Contient: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

**Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:**

15 - <30% agents de surface anioniques  
 < 5% agents de surface non ioniques  
 conservateurs BENZISOTHIAZOLINONE  
 conservateurs METHYLISOTHIAZOLINONE  
 conservateurs 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 2 / 11

### 2.3 Autres dangers

<b>Dangers pour la santé</b>	En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - < 15	Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium CAS: 97489-15-1, EINECS/ELINCS: 307-055-2, Reg-No.: 01-2119489924-20-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - < 5	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium CAS: 68891-38-3, EINECS/ELINCS: 500-234-8, Reg-No.: 01-2119488639-16-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - < 2,5	Amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés., n,n-bis(hydroxyethyl) CAS: 68155-07-7, EINECS/ELINCS: 931-329-6, Reg-No.: 01-2119490100-53-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411
< 0,0015	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 2682-20-4, EINECS/ELINCS: 220-239-6, EU-INDEX: 613-326-00-9, Reg-No.: 01-2120764690-50-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Acute Tox. 2: H330 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1A: H317 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411, M = 10

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves.  
Effets irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

WAXOYL AG  
4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 3 / 11

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

non applicable

**DNEL**

Substance
Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium, CAS: 97489-15-1
Industrie, dermatique, Effets systématiques à long terme: 5 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 35 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermatique, Effets locaux à long terme: 2,8 mg/cm <sup>2</sup> .
Industrie, dermatique, Effets locaux à court terme: 2,8 mg/cm <sup>2</sup> .
Consommateurs, dermatique, Effets locaux à court terme: 2,8 mg/cm <sup>2</sup> .
Consommateurs, dermatique, Effets locaux à long terme: 2,8 mg/cm <sup>2</sup> .
Consommateurs, dermatique, Effets systématiques à long terme: 3,57 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 12,4 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 7,1 mg/kg bw/d.
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
Industrie, dermatique, Effets systématiques à long terme: 2750 mg/kg.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 175 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 15 mg/kg.
Consommateurs, dermatique, Effets systématiques à long terme: 1650 mg/kg.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 52 mg/m <sup>3</sup> .
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 21 µg/m <sup>3</sup> .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 43 µg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 53 µg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 21 µg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 43 µg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 27 µg/kg bw/day.
Amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés., n,n-bis(hydroxyethyl), CAS: 68155-07-7
Industrie, dermatique, Effets locaux à long terme: 93,6 µg/cm <sup>2</sup> .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 73,4 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermatique, Effets systématiques à long terme: 4,16 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 21,7 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, dermatique, Effets systématiques à long terme: 2,5 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermatique, Effets locaux à long terme: 56,2 µg/cm <sup>2</sup> .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 6,25 mg/kg bw/d.

**PNEC**

Substance
Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium, CAS: 97489-15-1
Ingestion (alimentaire), 53,3 mg/kg.
Eau de mer, 0,006 mg/L.
sédiment (eau douce), 9,4 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 0,94 mg/kg dw.
soildu sol, 9,4 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 600 mg/l.

Eau douce, 0,06 mg/L.
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
Eau douce, 0,24 mg/l.
Eau de mer, 0,024 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10000 mg/l.
sédiment (eau douce), 0,917 mg/kg.
soildu sol, 7,5 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 0,092 mg/kg.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
sol, 47 µg/kg soil dw.
Eau douce, 3,39 µg/L.
Eau de mer, 3,39 µg/L.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 230 µg/L.
Amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés., n,n-bis(hydroxyethyl), CAS: 68155-07-7
Eau douce, 0,007 mg/L.
Eau de mer, 0,001 mg/L.
soildu sol, 0,035 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 830 mg/L.
sédiment (eau douce), 0,195 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 0,019 mg/kg.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

### Protection des mains

0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).  
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

### Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

### Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

### Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.

### Risques thermiques

Aucun

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

WAXOYL AG  
4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 6 / 11

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	vert
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non indispensable
Valeur du pH	8,2
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	Non déterminé
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/ml]	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

### 10.5 Matières incompatibles

non applicable

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 5 mg/l 4h.
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.
Substance
Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium, CAS: 97489-15-1
oral, rat: NOAEL: 4000 mg/kg.
LD50, dermique, Souris: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: > 500 - 2000 mg/kg (OECD 401).
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
dermique, SCL: 10 - < 30% Eye Irrit. 2 H319.
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, rat: > 2000 - 5000 mg/kg (OECD 401).
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
LD50, dermique, rat: 242 mg/kg bw.
LD50, oral, rat: 120 mg/kg bw.
LC50, inhalatoire, rat: 340 µg/m³.
Amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés., n,n-bis(hydroxyethyl), CAS: 68155-07-7
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Risque de lésion oculaire grave.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritant  
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Méthode de calcul

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Mutagénèse**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Toxicité sur la reproduction**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Cancérogénèse**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Danger par aspiration**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**Remarques générales**

Aucun

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Substance
Acides sulfoniques, sec-alcane en C14-17, sels de sodium, CAS: 97489-15-1
LC50, (96h), poisson: 1 - 10 mg/l (OECD 203).
EC50, (48h), Daphnia magna: 9,81 mg/l (OECD 202).
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: > 61 mg/l (OECD 201).
NOEC, Bacteria: 600 mg/l (DIN 38412 T.8).
NOEC, 470 mg/l/56d (Eisenia foetida)(OECD 222).
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
LC50, Brachidanio rerio: > 1-10 mg/l (OECD 203).
EC50, (72h), Desmodemus subspicatus: > 10-100 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Daphnia magna: > 1-10 mg/l (OECD 202).
NOEC, (21d), Daphnia magna: > 0,1-1 mg/l (OECD 211).
EC10, Pseudomonas putida: > 10000 mg/l.
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 2682-20-4
LC50, (96h), poisson: 4,77 mg/L.
EC50, (96h), Algae: 72 µg/L.
EC50, (48h), Invertebrates: 934 µg/L.
Amides, C8-18 (paires) et C18-insaturés., n,n-bis(hydroxyethyl), CAS: 68155-07-7
LC50, (96h), poisson: 2,4 mg/l OECD 203.
EC50, (16h), Bacteria: 6000 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 3,2 mg/l.
NOEC, (28d), poisson: 0,32 mg/l OECD 204.
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,07 mg/l OECD 211.
NOEC, (72h), Algae: 2 mg/l.
ErC50, (72h), Algae: 18,6 mg/l.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucun connu.



WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 9 / 11

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Éliminer comme déchet dangereux.  
Consulter le fabricant pour le recyclage.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

200129\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150110\*

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 10 / 11

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

**RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 0 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 11 / 11

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations****Méthode de classification**

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)  
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

SECTION 3 ajouté: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one



Copyright: Chemiebüro®

